

Le Guide Pratique Scolaire & Péri-scolaire



Edito

Bonne rentrée à tous

L'heure de la rentrée a sonné...Elle invite petits et grands à une nouvelle année, pleine de découvertes et d'apprentissages, de rencontres et de loisirs, de projets partagés.



Chaque rentrée scolaire et pour nos enfants et leurs parents un événement particulièrement important.

Pour cette dernière année de mandat, nous poursuivrons nos investissements en matière d'éducation en dotant l'école d'outils numériques individualisés, de type « tablettes tactiles ». Avec la mise en place de moyens numériques innovants, notre volonté est de donner à nos enfants, l'accès à ces outils performants et à leur utilisation raisonnée, critique et intelligente du numérique.

Cette rentrée scolaire sera également marquée par l'installation du premier Conseil Municipal des Jeunes de Baincthun. Ce projet fait suite à différents échanges que nous avons eu, en fin d'année scolaire, avec les élèves de l'école. Par leur travail de réflexion, leurs propositions concrètes influant sur la vie quotidienne baincthunoise, leur mandat de deux ans va alimenter le débat démocratique et les décisions du Conseil Municipal des adultes.

D'ailleurs, certains projets évoqués, lors de nos dernières rencontres en juin dernier, devraient pouvoir se concrétiser très prochainement et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Riches de leurs idées, notre commune avance ! je les remercie par avance de leur engagement républicain, et je suis fier de pouvoir très bientôt les compter parmi nous !

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations indispensables afin que les enfants et leurs familles vivent cette rentrée 2019-2020 de la meilleure façon qui soit. Il rassemble toutes les réponses à vos questions et les indications pratiques pour conduire sereinement vos démarches : l'organisation des temps scolaires, la restauration, les activités péri et extrascolaires et les loisirs pour une bonne année scolaire.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée.

Le Maire,

Stéphane BOURGEOIS

LES ACTUALITES DE LA RENTREE



Installation d'une fontaine à eau à la cantine

Dans un objectif de développement durable et afin d'encourager les élèves de la cantine à prendre une part active dans la protection de leur santé et de leur milieu naturel, la commune a mis en place une fontaine à eau dans la salle Jules Demilly.

Efficace et pratique, cette fontaine est reliée au réseau de distribution d'eau et délivre de l'eau fraîche, filtrée et de qualité en continu, sans risque de pénurie en plein service.

Cette initiative « Zéro déchet » vise à réduire la consommation de bouteilles en plastique à usage unique, indissociable d'une industrie pétrolière aux conséquences dramatiques sur l'environnement, mais permet aussi la suppression des coûts inhérents au transport, ainsi qu'au recyclage des déchets plastiques qui menacent la vie de nombreuses espèces animales.

A la rentrée, je mange Bio à la cantine !



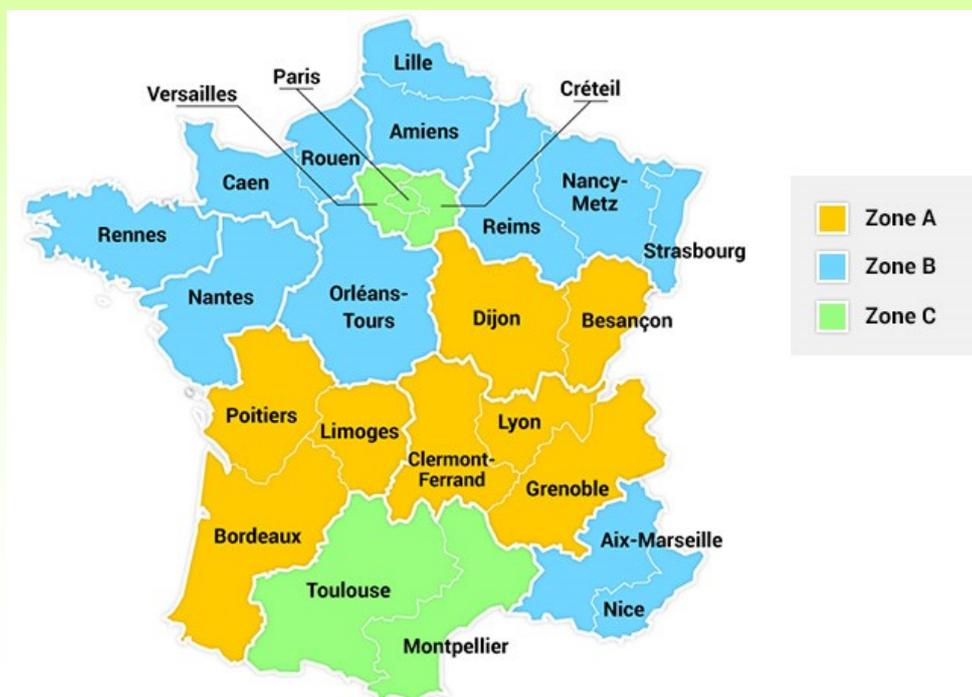
La commune a décidé d'introduire un repas bio par semaine à la cantine afin de faire de la restauration collective un levier d'amélioration de la qualité de l'alimentation et de sensibiliser les élèves à manger équilibré et ce, sans surcoût pour les familles.

L'alimentation joue un rôle majeur dans la santé publique, le bien-être et le développement des enfants. Il est donc capital de leur fournir les clefs d'une alimentation saine et responsable dès le plus jeune âge.

Bio et locale dans le meilleur des cas, l'objectif minimum est ici d'offrir une restauration de qualité issue d'une agriculture responsable afin de donner le goût des bonnes choses aux adultes de demain.



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2019-2020



Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		

HORAIRES D'UNE SEMAINE TYPE

Planning hebdomadaire des services scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi *	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h35	Garderie			Garderie	
8h35 - 8h45	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
8h45 - 11h45	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
11h45 - 12h30	Pause méridienne premier service (TPS au CP)			Pause méridienne premier service (TPS au CP)	
12h30 - 13h20	Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)			Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)	
13h20 - 13h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
13h30 - 16h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
16h45 - 17h45	1 ^{ère} heure	Garderie		1 ^{ère} heure	Garderie
17h45 - 18h30	2 ^e heure			2 ^e heure	

* Retrouvez au dos de ce guide toutes les activités extrascolaires proposées dans la commune.

PRÉSENTATION DU PORTAIL CITOYEN

A partir du site de la commune www.baincthun.fr, le portail citoyen sécurisé vous permet d'inscrire en quelques clics vos enfants pour les services périscolaires et extrascolaires (cantine, garderie et centre de loisirs), 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Pour accéder à ce service sécurisé, la création d'un compte protégé par un mot de passe vous est nécessaire. Un courriel de confirmation valide l'ouverture de votre compte et vous donne accès à l'ensemble des téléservices.

Si besoin, un poste informatique est à votre disposition en mairie, vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour créer votre dossier famille.

Le règlement de toutes les activités scolaires et périscolaires se fait obligatoirement par carte bancaire* à la réservation, par le biais d'un porte-monnaie électronique, sur le portail citoyen, plus aucune facture ne sera transmise par courrier.

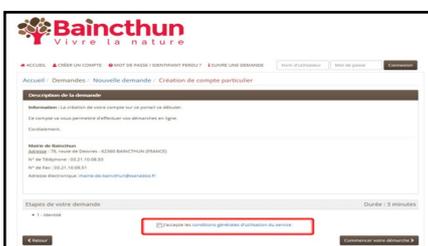
Il est donc indispensable que votre dossier soit saisi et complet pour l'ouverture des paiements en ligne.

Nous vous invitons donc à vous rendre dès à présent sur ce portail et à ouvrir votre compte.

*Pour les usagers ne possédant pas de carte bancaire, l'alimentation de ce porte-monnaie électronique pourra se faire en mairie par chèque établi à l'ordre de la « Régie jeunesse - activités péri et extra scolaires - Baincthun » ou par versement numéraire.

Guide d'utilisation du Portail Citoyen

Pour créer un compte citoyen, il suffit de se rendre sur le site www.baincthun.fr, rubrique démarches en ligne, accéder au Portail citoyen puis cliquer sur « **Créer un compte** »



Ensuite, il vous suffit de cocher « **J'accepte les conditions générales d'utilisation du service** », puis de cliquer sur « **Commencer votre démarche** ».

Puis, une fois l'ensemble des champs du formulaire rempli et les caractères de l'image recopiés, cliquez sur "suivant".

A la fin de la procédure de création, un mail vous est envoyé à l'adresse mail que vous avez indiquée. **Il vous suffit de cliquer sur le lien pour activer votre compte, sous un délai de 24 h.**

Grâce à vos identifiants, vous pouvez effectuer vos réservations en ligne sur l'agenda de votre ou de vos enfant(s).



A noter : un guide complet des services en ligne est disponible en mairie sur simple demande.

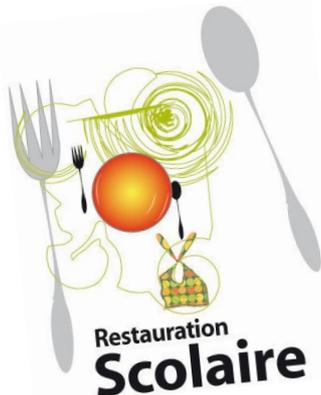
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants des classes maternelles et primaires sous réserve de s'inscrire et d'accepter le règlement intérieur.

Inscriptions

Toutes les inscriptions (restauration scolaire, garderie) se font directement sur le **PORTAIL CITOYEN** après avoir préalablement **créé le dossier de chaque enfant** et fourni toutes les pièces justificatives.

(voir présentation du portail citoyen)



Les inscriptions (ou annulations) pour la cantine sont verrouillées deux jours ouvrables avant le jour souhaité à 24 h :

le lundi : au plus tard le jeudi précédent avant 24 h

le mardi : vendredi avant 24 h

le mercredi : lundi avant 24 h

le jeudi : mardi avant 24 h

le vendredi : mercredi avant 24 h

Les inscriptions (ou annulations) d'urgence ou de dernière minute sont tolérées **exceptionnellement** mais doivent être formulées auprès de Céline VANDERLINDEN en garderie, (au **06.30.48.74.74**) ou en mairie par mail ou au **03.21.10.08.50** en respectant les jours et heures suivants pour :

le lundi : au plus tard le vendredi précédent avant 8 h 45

le mardi : lundi avant 8 h 45

le mercredi : mardi avant 8 h 45

le jeudi : mercredi avant 8 h 45

le vendredi : jeudi avant 8 h 45



Les inscriptions sont également possibles en mairie sur le poste informatique prévu à cet effet dans les délais indiqués sur le portail citoyen.

A noter :

Il n'y a pas de service de garderie pendant la pause méridienne.

Toute absence non excusée dans les délais indiqués ci-dessus sera sanctionnée par la facturation du repas préalablement réservé.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de l'accueil périscolaire, géré par la commune. Celui-ci regroupe le service restauration et la garderie.

Toute inscription à l'accueil périscolaire engendre, de ce fait, l'adhésion totale au présent règlement.

Règlement spécifique à chaque temps d'accueil

□ Restauration scolaire

➤ Jours et heures d'ouverture

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant, conformément à la législation en vigueur, de 11 h 45 à 13 h 20.

En cas d'urgence, le service restauration scolaire est joignable au **06.33.36.17.49**.



➤ Accès au restaurant

Les seules personnes autorisées à pénétrer dans le local du restaurant scolaire, à l'occasion des repas, s'énumèrent comme suit :

- les membres du Conseil Municipal de Baincthun
- le personnel communal et scolaire
- les enfants de l'école de la Pâturelle
- le personnel de la société de restauration qui fournit les repas
- les personnes appelées à des opérations d'entretien et de contrôle.

LE REGLEMENT INTERIEUR

□ Garderie

➤ **Les garderies du matin et du soir** se déroulent dans la salle dédiée de l'école de la Pâturelle.

- le matin : activités libres de 7 h 30 à 8 h 35
- le midi : activités périscolaires de 11 h 45 à 12 h 30 pour les primaires et de 12 h 30 à 13 h 20 pour les maternelles (uniquement pour les enfants inscrits à la cantine)
- le soir à 16 h 30 : prise en charge des enfants par le personnel communal qui les oriente vers la garderie.

En début de garderie, une liste des enfants sera préparée par la personne qui assure la surveillance, cette liste fera l'objet d'une mise à jour dès que l'enfant quittera l'établissement.



➤ **Le passage aux toilettes pour les enfants de la garderie**

- un passage aux toilettes sera établi avant l'entrée en garderie à 16 h 30
- un deuxième passage avant le changement de rotation du personnel sera effectué à 17 h 30
- pour se rendre aux toilettes, tout enfant sera obligatoirement accompagné d'un membre du personnel qui restera à la porte jusqu'à la sortie de celui-ci.

Il est demandé aux familles d'accompagner et de venir chercher leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de l'école, d'émarguer le registre de présence et de respecter les horaires fixés. Il est formellement interdit de quitter les lieux sans en avertir la personne qui en assure la surveillance.

Il est rappelé aux parents que le portail sécurisé doit être obligatoirement refermé après chaque entrée ou sortie de l'établissement.



LE REGLEMENT INTERIEUR

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, afin de faire régner une ambiance agréable.

Discipline

□ Rôle et obligations :

➤ de l'enfant

- L'enfant doit respect et obéissance au personnel encadrant.
- Il doit respecter les locaux et le matériel dont il profite. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.
- Il lui est interdit d'introduire tout objet personnel

L'usage du téléphone portable quelle que soit sa forme est strictement interdit.

En cas d'utilisation de matériel non autorisé, l'élève encourt des sanctions disciplinaires et le matériel introduit sans autorisation sera saisi par le personnel municipal et déposé en Mairie.

Les heures de repas représentent un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations.

L'enfant aide, le cas échéant, le camarade plus malhabile par exemple, plus jeune, handicapé et participe à ce temps de vivre ensemble.

➤ du personnel encadrant

- Élément déterminant du bon déroulement de l'accueil périscolaire, le personnel adopte une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque enfant.
- Il procède au pointage nominatif des enfants qui est ensuite communiqué au service comptabilité de la mairie.
- Il ne tolère aucun gaspillage.
- Il doit garder son sang-froid en toute circonstance, et se tenir prêt à prendre les mesures utiles, notamment en cas d'incendie.

➤ des parents

Les parents, responsables de leur enfant, doivent l'amener à une attitude conforme à celle décrite ci-dessus.

Ils doivent consigner, dans le dossier enfant saisi sur le portail citoyen, les restrictions d'ordre médical, à respecter pour le repas de leur enfant (allergie, PAI, etc.)

Cette disposition exceptionnelle ne constitue pas un engagement pour la commune de consentir à cette demande.

Il est dans l'obligation des parents de prévenir un membre du personnel de l'école en cas de maladie de l'enfant.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

✿ MESURES D'ORDRES

En cas d'indiscipline, écart de langage, insolence ou mauvaise attitude évidente, la commune se réserve le droit d'user des sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif si l'enfant persiste négativement. Les mesures de renvoi seront signifiées aux familles par courrier avec accusé de réception.

LES ACTIVITES ENFANTS PROPOSEES DANS LA COMMUNE.....

Venez à la rencontre des différents intervenants
lors du **FORUM DES ASSOCIATIONS**
le **JEUDI 5 SEPTEMBRE**
De 17 h à 19 h, salle polyvalente

ATELIER THEATRE

ASSOCIATION ENTREE DE JEU

Le mercredi, de 9 h à 10 h 30 (6-9 ans)
Et de 10 h 30 à 12 h (9-12 ans)

Contact au 06 49 20 76 41 (M. Bourgois)
mail : entreedejou@gmail.com



Nouveau ! BABY-GYM

Mercredi à 10 h (3-5 ans)
Et à 11 h (6-8 ans)

Contact au 06 64 89 80 35
Facebook : Zumba afb ou
[opalefitnesssevenenments](https://www.facebook.com/opalefitnesssevenenments)

BAINCTHUN KARATE CLUB

Jours suivant les grades

Contact au 06 49 80 34 14

mail : baincthun.karate.free.fr

Site : <https://jkabaincthun.sportsregions..fr>



JUMP KIDS

Mercredi à 14 h

Contact au 06 64 89 80 35

Facebook : Zumba afb ou
[opalefitnesssevenenments](https://www.facebook.com/opalefitnesssevenenments)

ZUMBA KIDS

Mercredi à 15 h

Contact au 06 64 89 80 35

Facebook : Zumba afb ou
[opalefitnesssevenenments](https://www.facebook.com/opalefitnesssevenenments)

ECOLE DE RUGBY

Samedi de 14 h à 16 h

Contact au 06 82 47 30 60

mail : resp-edr@rcbouonnais.com

Site : rcbouonnais.fr

ECOLE DE VTT

Mercredi à 14 h

Contact au 06 67 90 99 85

mail : damien.flahaut@gmail.com

CENTRE DE LOISIRS

Chaque vacances scolaires (sauf Noël)

Contact : mairie au 03 21 10 08 50

mail : mairie-de-baincthun@wanadoo.fr

Site : www.baincthun.fr